

## PACTES DE TERRITOIRE (2024-2026)

### 61,5 M€ POUR SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS

Le Département de l'Ain, premier partenaire des communes et des intercommunalités, a mis en place en 2021 un dispositif de contractualisation avec les collectivités, pour être au plus près des besoins des territoires. Sept Pactes de territoire ont été établis pour soutenir les collectivités du « bloc communal » et les syndicats des eaux, dans leurs projets d'investissement.

Conforté par le succès de ce dispositif, qui a permis de soutenir plus de 1 100 projets pour 480 millions d'euros d'investissements, le Département de l'Ain a renouvelé, lors de la session du 20 mars 2023, son engagement auprès des collectivités en instaurant une deuxième génération de Pactes sur la période 2024-2026. Une enveloppe financière de 20,5 millions d'euros par an a été votée, soit 61,5 millions d'euros sur la durée des Pactes de territoire (2024-2026). Aussi, afin d'apporter plus de souplesse dans la gestion des dossiers et répondre aux attentes des collectivités, quelques ajustements ont été apportés au dispositif.



« L'aide aux communes n'est pas une compétence départementale obligatoire. L'Ain est l'un des rares Départements à avoir maintenu une politique de soutien aux projets d'investissement portés par le bloc communal. Le dispositif de contractualisation que nous avons mis en place bénéficie non seulement aux collectivités, mais aussi aux entreprises du territoire via la commande publique. Je me réjouis du succès de nos Pactes de territoire qui ont permis de générer 480 millions d'euros d'investissements. En maintenant en 2023 notre enveloppe annuelle de 20,5 M€ pour la contractualisation, le Département fait le choix de soutenir pleinement l'économie locale ».

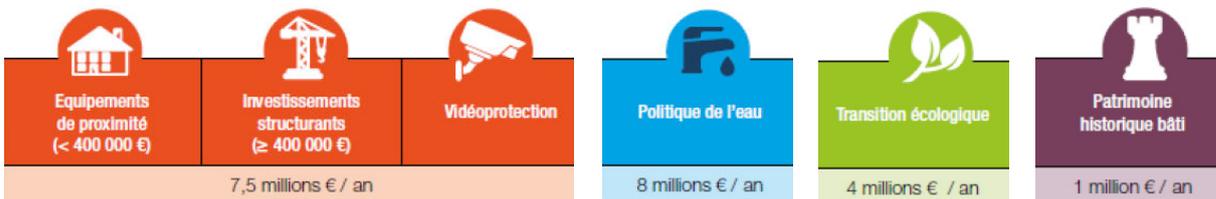
Jean Deguerry, Président du Département



« En France, 70% des investissements proviennent de la commande publique. Dans le contexte de hausse des prix, il est primordial de soutenir les investissements du bloc communal. Au Département de l'Ain, nous menons une politique volontariste de soutien aux collectivités. Je me félicite de l'implication des conseillers départementaux dans la mise en oeuvre de nos Pactes de territoire qui constituent un élément extrêmement important pour nos territoires et l'économie locale. En renouvelant notre engagement auprès des collectivités et des syndicats des eaux à hauteur de 61,5 millions d'euros pour la période 2024-2026, nous montrons que le Département n'est plus dans une logique de guichet mais de projets ».

Charles de la Verpillière, Vice-président du Département délégué à la contractualisation et à l'aménagement du territoire

#### → Six dispositifs d'aides pour des investissements structurants et de proximité



#### → Pactes de territoire 2024-2026 : des nouveautés

L'année prochaine, les Pactes de territoire intégreront :

- l'aide à l'aménagement de zones d'activités ;
- l'aide au dernier commerce, aux pépinières d'entreprises, aux villages d'artisans sous maîtrise d'ouvrage publique ;
- l'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Dépôt des dossiers du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin 2023  
sur [ain.fr](https://www.ain.fr) rubrique MonCompte :  
<https://www.ain.fr/solutions/aides-communes/>